

ALPHA EXPERTS

20 RUE MARTIN BERNARD

75013 PARIS

SIRET: 42283040600027

APE: 6920Z

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

DOCUMENTS ANNUELS

**DUPLICATA
CERTIFIE CONFORME**



Sommaire

Bilan simplifié	1
Compte de résultat simplifié	2
Immobilisations, amortissements, plus et moins values	3
Relevé des provisions, amortissements dérogatoires et déficits reportables	4

STAGIUM
A 50.000.000,00

ALPHA EXPERTS20 RUE MARTIN BERNARD
75013 PARIS

Durée N: 12

Durée N-1: 12

BILAN SIMPLIFIE

Actif	Brut	Amort. et prov.	30/06/2021	30/06/2020
Immobilisations incorporelles- fonds commercial				
Immobilisations incorporelles - Autres				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	2 527 419		2 527 419	2 200 024
Total	2 527 419		2 527 419	2 200 024
Stocks :				
- Matières premières, appro., en cours production				
- Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances : - Clients et comptes rattachés				
- Autres créances	314 317		314 317	314 317
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	8 974		8 974	11 159
Charges constatées d'avance	1 041		1 041	1 071
Total	324 333		324 333	326 547
Total de l'actif	2 851 752		2 851 752	2 526 572

Passif	30/06/2021	30/06/2020
Capitaux propres:		
Capital social ou individuel	196 225	196 225
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	43 727	43 727
Réserves réglementées		
Autres réserves (dont réserve relative achat d'oeuvres orig. art. vivants)		
Report à nouveau	640 833	751 267
Résultat de l'exercice	- 26968	- 110 433
Provisions réglementées		
Total	853 817	880 785
Provisions pour risques et charges		
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées	127 640	149 465
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 283	5 933
Autres dettes	1 824 968	1 490 386
Produits constatés d'avance		
Total	1 997 935	1 645 786
Total du passif	2 851 752	2 526 572

Renvois

Dont immobilisations financières à moins un an	
Dont créances à plus d'un an	
Dont comptes courants d'associés débiteurs	
Dont dettes à plus d'un an	
Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours exercice	
Prix de vente hors TVA immobilisations cédées au cours exercice	

COMPTES DE RESULTAT

Résultat comptable		30/06/2021	30/06/2020
Ventes de marchandises, (dont export :)			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			71
Autres produits			71
Total des produits d'exploitation			71
Achats de marchandises			
Variation de stock (marchandises)			
Achats matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)			
Autres charges externes:		8 914	8 005
Crédit-bail mobilier			
Crédit-bail immobilier			
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle)			
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions			
Autres charges: Dont provisions fiscales implant. commerciales à l'étranger			
Dont cotisations versées org. syndicales et professionnelles			
Total des charges d'exploitation		8 914	8 005
Résultat d'exploitation		- 8 914	- 7 934
Produits financiers			
Produits exceptionnels		26 636	220 136
Charges financières		18 054	16 280
Charges exceptionnelles:		26 636	306 355
Dont amort. des souscription dans des PME innovantes			
Dont amort. except. 25% des constructions nouvelles			
Impôts sur les bénéfices			
Bénéfice ou perte		- 26 968	- 110 433
Résultat fiscal		Bénéfice	Déficit
			26 968
Rémunérations et avantages personnels non déductibles			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			
Provisions non déductibles			
Impôts et taxes non déductibles			
Divers:			
intérêts excédent. Cpt.cr.Ass.			
Ecart / OPVCM			
Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option			
Part non réintégrée			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			
Déductions :			
Entreprise nouvelle		ZFU	Invest. outre-mer
Reprise ent. diff.		Jeune ent.inov.	BUD
ZRD		ZRR	ZFANG 44 quaterd.
Bassin d'emploi		Zone de dév prio	
Dont divers :	Déduction exceptionnelle :	- créance due au report en arrière du déficit	
- (art 39 decies)		(art 39 decies A)	(art 39 decies B)
- (art 39 decies C)		(art 39 decies D)	(art 39 decies E)
- (art 39 decies F)		(art 39 decies G)	
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs			26 968
Déficit de l'exercice reporté en arrière			
Déficits antérieurs reportables		dont imputés sur le résultat	
Résultat fiscal après imputation des déficits			26 968

IMMOBILISATIONS , AMORTISSEMENTS , PLUS-VALUES , MOINS-VALUES

IMMOBILISATIONS	Valeur brute immo . début exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute immo. fin exercice	Réévaluation légale
Immobilisations incorporelles					
Fonds commercial					
Autres					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Inst. tech. mat. outil. ind.					
Instal. gales, agcts divers					
Matériel de transport					
Autres immo. corporelles					
Immobilisations financières	2 200 024	354 032	26 636	2 527 419	
Total	2 200 024	354 032	26 636	2 527 419	

AMORTISSEMENTS	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations exercice	Diminutions	Amortissements fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillage industriels				
Installations générales, agcts, aménagements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Total				

PLUS VALUES ET MOINS VALUES									
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amort.	Valeur résiduelle	Prix de cession	Court terme	Long terme			
						19%	15 ou 12.8%	0%	
Immobilisations financières	26 636		26 636	26 636					
Total	26 636		26 636	26 636					
Plus-values taxables à 19%			Régularisations						
Total général									

**RELEVÉ DES PROVISIONS, AMORTISSEMENTS
DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS**

I Relevé des provisions - amortissements dérogatoires

A - Nature des provisions	Montant début exercice	Augmentations : dotations exercice	Diminutions : reprises exercice	Montant fin exercice
Provisions réglementées: Amortissements dérogatoires Dont majoration de 30% Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation: Sur immobilisations Sur stocks et en cours Sur clients et comptes rattachés Autres provisions pour dépréciation				
Total				

B- Mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations	Reprises	C - Ventilation des dotations aux provisions et charges à payer non déductibles pour l'assiette de l'impôt
Immobilisations incorporelles			Indemnités C.P. et charges correspondantes
Terrains			
Constructions			
Inst. Techniques, mat., outil.			
Inst. Gales, agcts, am. divers			
Matériel de transport			
Autres immo. Corporelles			
Total			Total

II Déficits reportables

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent		179 200
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	<input type="text"/>	Nombre d'opérations sur l'exercice <input type="text"/>
Déficits imputés		
Déficits reportables		179 200
Déficit de l'exercice		26 968
Total des déficits à reporter		206 169

III Déficits provenant de l'application du 209C

Résultat déficitaire résultant de l'article 209C du CGI	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	

IV Divers

Primes et cotisations complémentaires facultatives	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	
dont cotisations facultatives Madelin	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	
N° du centre de gestion agréé	
Montant de la TVA collectée	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt (art. 238 bis (4) du CGI pour l'entreprise donatrice)	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur (art. 217)	

S.A. : **ALPHA EXPERTS**
ADRESSE : **20, Rue Martin Bernard – 75013 PARIS**
SIRET : **422 830 406 00027**
CODE NAF : **6920Z**

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2021, dont le total est de 2 851 752 euros, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total de charges est de 53 604 euros et le total de produits est de 26 636 euros et dégageant une perte comptable de 26 968 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

Les notes (ou les tableaux) n° 1 à 5, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

ANNEXE DE BASE

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DU 01/07/2020 AU 30/06/2021	INFORMATIONS	
	PRODUITES	NON PRODUITES
	ELEMENT N°	
I.- REGLES ET METHODES COMPTABLES		
Principes et conventions générales	1	
Utilisations d'estimations	1	
Changement de méthode d'évaluation et comparabilité des exercices	1	
Faits caractéristiques	1	
II.- COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT		
Etat de l'actif immobilisé		
Etat des amortissements		NS
Etat des provisions		NA
Etat des échéances des créances et dettes		NS
Informations et commentaires sur :		NS
- éléments relevant de plusieurs postes du bilan		
- réévaluation		NA
- frais d'établissement		NA
- frais de recherche appliquée et développement		NA
- fonds commercial		NA
- intérêts immobilisés		NA
- intérêts sur éléments de l'actif circulant		NA
- différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant		NA
- avances aux dirigeants		NA
- produits à recevoir		NA
- charges à payer		NA
- charges et produits constatés d'avance		NS
- charges à répartir sur plusieurs exercices		NS
- composition du capital social	2	NA
- parts bénéficiaires		
- obligations convertibles		NA
- ventilation du chiffre d'affaires net		NA
- ventilation de l'impôt sur les bénéfices	3	NA
III. - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
Crédit-bail		
Engagements financiers		NA
Dettes garanties par des sûretés réelles		NA
Incidence des évaluations fiscales dérogatoires		NA
Accroissement et allègements de la dette future d'impôts		NA
Rémunération des dirigeants		NA
Effectif moyen		NA
Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société		NA
Liste des filiales et participations	4	NA
IV.- REPARTITION DU RESULTAT	5	

NS = non significatif

NA = non applicable

ANNEXE - ELEMENT 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

L'ensemble des notes et tableaux présentés dans cette annexe sont exprimés en euros sauf indication contraire.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler ultérieurement différentes de la réalité.

Ces estimations concernent principalement les provisions pour risques et charges et les hypothèses retenues pour l'établissement des plans d'affaires utilisés pour la valorisation des titres de participation.

CHANGEMENT DE METHODE ET COMPARABILITE DES EXERCICES

Les méthodes d'évaluation utilisées n'ont pas été modifiées d'un exercice à l'autre.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations Financières :

Titres de participation

Le poste titres de participation enregistre la valeur d'acquisition des titres détenus par la société dans les sociétés dont elle assure le contrôle ou dans lesquelles elle exerce une influence, directement ou indirectement.

La valeur nette comptable des « titres de participation » est leur coût d'acquisition à leur date d'entrée dans le patrimoine de la Société.

La société a pris l'option d'activer les frais inhérents à l'acquisition de titres de participation. À toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage pour la société déterminée notamment en fonction de critères fondés sur la rentabilité, les perspectives de développement et le patrimoine détenu.

Des tests de dépréciation ont été mis en place pour vérifier la valeur des titres de participation.

La méthodologie suivie pour déterminer la valeur d'utilité des actifs se fonde sur les méthodes de projection des flux de trésorerie futurs et sur la valeur patrimoniale.

Dans le cas où leur valeur nette comptable est supérieure à leur valeur d'usage, une dépréciation est constituée pour la différence.

Autres immobilisations financières

Les prêts, dépôts et autres immobilisations financières sont évalués à leur valeur nominale. Ils sont dépréciés lorsque leur valeur actuelle est inférieure à leur valeur comptable.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions :

Des provisions sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou découler des pratiques de la société.

L'estimation du montant des provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société devra supporter pour éteindre son obligation.

ANNEXE - ELEMENT 2

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 - Article 24-12°)

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
1. Actions/parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	68 672	2,86 €
2. Réduction de capital dans l'exercice		
3. Actions/parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	68 672	2,86 €

ANNEXE - ELEMENT 3

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

(Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 - Article 24-20°)

	RESULTAT COMPTABLE AVANT IMPOT	RESULTAT FISCAL AVANT IMPOT	IMPOT CORRES PONDANT
RESULTAT COURANT	-26 968	-26 968	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0	0
IMPUTATION DEFICITS ANTERIEURS			
RESULTAT	-26 968	-26 968	

ANNEXE - ELEMENT 4

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 - Article 24-11°)

	CAPITAUX PROPRES	QUOTE-PART DU CAPITAL DETENU EN %	RESULTAT DU DERNIER EXERCICE	CHIFFRE D'AFFAIRES	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS
S.A. SECAFI D.S.E (31/12/2020)	49 953 002	9,75%	3 391 651	61 088 344	1 689 334
ALPHA PARTENAIRES (30/06/2021)	9 317 219	20,94%	522 989		484 053

ANNEXE - ELEMENT 5

REPARTITION DU RESULTAT

(Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 - Article 24-20°)

Report à nouveau des exercices antérieurs	751 267,19
Résultat de l'exercice 2020	-110 433,79
AFFECTATION :	640 833,40
A la réserve légale	
Aux autres réserves	
Distribution de dividendes	
Réduction de capital	
Report à nouveau après répartition	640 833,40

ALPHA EXPERTS

Société anonyme au capital de 196 225 euros
20, rue Martin Bernard
75013 – PARIS
R.C.S. Paris B 422 830 406

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 30 juin 2021

Philippe PILLOT

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
30, allée des Vaupépins
91370 VERRIÈRES-LE-BUISSON

ALPHA EXPERTS

20, rue Martin Bernard
75013 – PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2021

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société anonyme ALPHA EXPERTS relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Règles et principes comptables

La note « Immobilisations financières » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives notamment à l'évaluation des titres de participations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Lors de l'arrêt de ses comptes, votre société est amenée à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment les provisions pour couvrir les risques éventuels de dépréciation des titres de participation et les provisions pour risques et charges.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, décrites dans l'annexe concernant l'évaluation des titres de participation et l'estimation des provisions pour risques et charges, sur la base des éléments disponibles, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de ces méthodes. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion, le rapport sur le gouvernement d'entreprise du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction de l'entreprise d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 10 décembre 2021.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs

et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.


Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entreprise.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Verrières-le-Buisson, le 11 janvier 2022



Philippe PILLOT

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

ALPHA EXPERTS

20 RUE MARTIN BERNARD

75013 PARIS

SIRET: 42283040600027

APE: 6920Z

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

DOCUMENTS ANNUELS

Sommaire

Bilan simplifié	1
Compte de résultat simplifié	2
Immobilisations,amortissements,plus et moins values	3
Relevé des provisions,amortissements dérogatoires et déficits reportables	4

ALPHA EXPERTS20 RUE MARTIN BERNARD
75013 PARISDurée N: 12
Durée N-1: 12**BILAN SIMPLIFIE**

Actif	Brut	Amort. et prov.	30/06/2021	30/06/2020
Immobilisations incorporelles- fonds commercial				
Immobilisations incorporelles - Autres				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	2 527 419		2 527 419	2 200 024
Total	2 527 419		2 527 419	2 200 024
Stocks :				
- Matières premières, appro., en cours production				
- Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances : - Clients et comptes rattachés				
- Autres créances	314 317		314 317	314 317
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	8 974		8 974	11 159
Charges constatées d'avance	1 041		1 041	1 071
Total	324 333		324 333	326 547
Total de l'actif	2 851 752		2 851 752	2 526 572

Passif	30/06/2021	30/06/2020
Capitaux propres:		
Capital social ou individuel	196 225	196 225
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	43 727	43 727
Réserves réglementées		
Autres réserves (dont réserve relative achat d'oeuvres orig. art. vivants)		
Report à nouveau	640 833	751 267
Résultat de l'exercice	- 26968	- 110 433
Provisions réglementées		
Total	853 817	880 785
Provisions pour risques et charges		
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées	127 640	149 465
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 283	5 933
Autres dettes	1 824 968	1 490 386
Produits constatés d'avance		
Total	1 997 935	1 645 786
Total du passif	2 851 752	2 526 572

Renvois

Dont immobilisations financières à moins un an	
Dont créances à plus d'un an	
Dont comptes courants d'associés débiteurs	
Dont dettes à plus d'un an	
Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours exercice	
Prix de vente hors TVA immobilisations cédées au cours exercice	

COMPTES DE RESULTAT

Résultat comptable		30/06/2021	30/06/2020
Ventes de marchandises, (dont export :)			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits			71
Total des produits d'exploitation			71
Achats de marchandises			
Variation de stock (marchandises)			
Achats matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)			
Autres charges externes:		8 914	8 005
Crédit-bail mobilier			
Crédit-bail immobilier			
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle)			
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions			
Autres charges: Dont provisions fiscales implant. commerciales à l'étranger			
Dont cotisations versées org. syndicales et professionnelles			
Total des charges d'exploitation		8 914	8 005
Résultat d'exploitation		- 8 914	- 7 934
Produits financiers			
Produits exceptionnels		26 636	220 136
Charges financières		18 054	16 280
Charges exceptionnelles:		26 636	306 355
Dont amort. des souscription dans des PME innovantes			
Dont amort. except. 25% des constructions nouvelles			
Impôts sur les bénéfices			
Bénéfice ou perte		- 26 968	- 110 433
Résultat fiscal		Bénéfice	Déficit
			26 968
Rémunérations et avantages personnels non déductibles			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			
Provisions non déductibles			
Impôts et taxes non déductibles			
Divers:			
intérêts excédent. Cpt.cr.Ass.			
Ecart / OPVCM			
Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	Part non réintégrée		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			
Déductions :			
Entreprise nouvelle	ZFU	Invest. outre-mer	
Reprise ent. diff.	Jeune ent.inov.	BUD	
ZRD	ZRR	ZFANG 44 quaterd.	
Bassin d'emploi	Zone de dév prio		
Dont divers :	Déduction exceptionnelle : - créance due au report en arrière du déficit		
- (art 39 decies)	- (art 39 decies A)	- (art 39 decies B)	
- (art 39 decies C)	- (art 39 decies D)	- (art 39 decies E)	
- (art 39 decies F)	- (art 39 decies G)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs			26 968
Déficit de l'exercice reporté en arrière			
Déficits antérieurs reportables		dont imputés sur le résultat	
Résultat fiscal après imputation des déficits			26 968

IMMOBILISATIONS , AMORTISSEMENTS , PLUS-VALUES , MOINS-VALUES

IMMOBILISATIONS	Valeur brute immo . début exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute immo. fin exercice	Réévaluation légale
Immobilisations incorporelles					
Fonds commercial					
Autres					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Inst. tech. mat. outil. ind.					
Instal. gales, agcts divers					
Matériel de transport					
Autres immo. corporelles					
Immobilisations financières	2 200 024	354 032	26 636	2 527 419	
Total	2 200 024	354 032	26 636	2 527 419	

AMORTISSEMENTS	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations exercice	Diminutions	Amortissements fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillage industriels				
Installations générales, agcts, aménagements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Total				

PLUS VALUES ET MOINS VALUES								
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amort.	Valeur résiduelle	Prix de cession	Court terme	Long terme		
						19%	15 ou 12.8%	0%
Immobilisations financières	26 636		26 636	26 636				
Total	26 636		26 636	26 636				
Plus-values taxables à 19%			Régularisations					
Total général								

**RELEVÉ DES PROVISIONS, AMORTISSEMENTS
DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS**

I Relevé des provisions - amortissements dérogatoires

A - Nature des provisions	Montant début exercice	Augmentations : dotations exercice	Diminutions : reprises exercice	Montant fin exercice
Provisions réglementées:				
Amortissements dérogatoires				
Dont majoration de 30%				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation:				
Sur immobilisations				
Sur stocks et en cours				
Sur clients et comptes rattachés				
Autres provisions pour dépréciation				
Total				

B- Mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations	Reprises	C - Ventilation des dotations aux provisions et charges à payer non déductibles pour l'assiette de l'impôt	
Immobilisations incorporelles			Indemnités C.P. et charges correspondantes	
Terrains				
Constructions				
Inst. Techniques, mat., outil.				
Inst. Gales, agcts, am. divers				
Matériel de transport				
Autres immo. Corporelles				
Total			Total	

II Déficits reportables

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent		179 200
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI) <input type="text"/>	Nombre d'opérations sur l'exercice <input type="text"/>	
Déficits imputés		
Déficits reportables		179 200
Déficit de l'exercice		26 968
Total des déficits à reporter		206 169

III Déficits provenant de l'application du 209C

Résultat déficitaire résultant de l'article 209C du CGI	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	

IV Divers

Primes et cotisations complémentaires facultatives	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	
dont cotisations facultatives Madelin	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	
N° du centre de gestion agréé	
Montant de la TVA collectée	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt (art. 238 bis (4) du CGI pour l'entreprise donatrice)	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur (art. 217)	

S.A. : **ALPHA EXPERTS**
ADRESSE : **20, Rue Martin Bernard – 75013 PARIS**
SIRET : **422 830 406 00027**
CODE NAF : **6920Z**

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2021, dont le total est de 2 851 752 euros, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total de charges est de 53 604 euros et le total de produits est de 26 636 euros et dégageant une perte comptable de 26 968 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

Les notes (ou les tableaux) n° 1 à 5, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

ANNEXE DE BASE

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DU 01/07/2020 AU 30/06/2021	INFORMATIONS	
	PRODUITES	NON PRODUITES
	ELEMENT N°	
I.- REGLES ET METHODES COMPTABLES		
Principes et conventions générales	1	
Utilisations d'estimations	1	
Changement de méthode d'évaluation et comparabilité des exercices	1	
Faits caractéristiques	1	
II.- COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT		
Etat de l'actif immobilisé		
Etat des amortissements		NS
Etat des provisions		NA
Etat des échéances des créances et dettes		NS
Informations et commentaires sur :		NS
- éléments relevant de plusieurs postes du bilan		
- réévaluation		NA
- frais d'établissement		NA
- frais de recherche appliquée et développement		NA
- fonds commercial		NA
- intérêts immobilisés		NA
- intérêts sur éléments de l'actif circulant		NA
- différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant		NA
- avances aux dirigeants		NA
- produits à recevoir		NA
- charges à payer		NA
- charges et produits constatés d'avance		NS
- charges à répartir sur plusieurs exercices		NS
- composition du capital social	2	NA
- parts bénéficiaires		
- obligations convertibles		NA
- ventilation du chiffre d'affaires net		NA
- ventilation de l'impôt sur les bénéfices	3	NA
		NA
III. – ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
Crédit-bail		
Engagements financiers		NA
Dettes garanties par des sûretés réelles		NA
Incidence des évaluations fiscales dérogatoires		NA
Accroissement et allègements de la dette future d'impôts		NA
Rémunération des dirigeants		NA
Effectif moyen		NA
Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société		NA
Liste des filiales et participations	4	NA
IV.- REPARTITION DU RESULTAT		
	5	

NS = non significatif

NA = non applicable

ANNEXE - ELEMENT 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

L'ensemble des notes et tableaux présentés dans cette annexe sont exprimés en euros sauf indication contraire.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler ultérieurement différentes de la réalité.

Ces estimations concernent principalement les provisions pour risques et charges et les hypothèses retenues pour l'établissement des plans d'affaires utilisés pour la valorisation des titres de participation.

CHANGEMENT DE METHODE ET COMPARABILITE DES EXERCICES

Les méthodes d'évaluation utilisées n'ont pas été modifiées d'un exercice à l'autre.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations Financières :

Titres de participation

Le poste titres de participation enregistre la valeur d'acquisition des titres détenus par la société dans les sociétés dont elle assure le contrôle ou dans lesquelles elle exerce une influence, directement ou indirectement.

La valeur nette comptable des « titres de participation » est leur coût d'acquisition à leur date d'entrée dans le patrimoine de la Société.

La société a pris l'option d'activer les frais inhérents à l'acquisition de titres de participation. À toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage pour la société déterminée notamment en fonction de critères fondés sur la rentabilité, les perspectives de développement et le patrimoine détenu.

Des tests de dépréciation ont été mis en place pour vérifier la valeur des titres de participation.

La méthodologie suivie pour déterminer la valeur d'utilité des actifs se fonde sur les méthodes de projection des flux de trésorerie futurs et sur la valeur patrimoniale.

Dans le cas où leur valeur nette comptable est supérieure à leur valeur d'usage, une dépréciation est constituée pour la différence.

Autres immobilisations financières

Les prêts, dépôts et autres immobilisations financières sont évalués à leur valeur nominale. Ils sont dépréciés lorsque leur valeur actuelle est inférieure à leur valeur comptable.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions :

Des provisions sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou découler des pratiques de la société.

L'estimation du montant des provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société devra supporter pour éteindre son obligation.

ANNEXE - ELEMENT 2

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 - Article 24-12°)

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
1. Actions/parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	68 672	2,86 €
2. Réduction de capital dans l'exercice		
3. Actions/parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	68 672	2,86 €

ANNEXE - ELEMENT 3

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

(Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 - Article 24-20°)

	RESULTAT COMPTABLE AVANT IMPOT	RESULTAT FISCAL AVANT IMPOT	IMPOT CORRESPONDANT
RESULTAT COURANT	-26 968	-26 968	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0	0
IMPUTATION DEFICITS ANTERIEURS			
RESULTAT	-26 968	-26 968	

ANNEXE - ELEMENT 4

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 - Article 24-11°)

	CAPITAUX PROPRES	QUOTE-PART DU CAPITAL DETENU EN %	RESULTAT DU DERNIER EXERCICE	CHIFFRE D'AFFAIRES	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS
S.A. SECAFI D.S.E (31/12/2020)	49 953 002	9,75%	3 391 651	61 088 344	1 689 334
ALPHA PARTENAIRES (30/06/2021)	9 317 219	20,94%	522 989		484 053

ANNEXE - ELEMENT 5

REPARTITION DU RESULTAT

(Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 - Article 24-20°)

Report à nouveau des exercices antérieurs	751 267,19
Résultat de l'exercice 2020	-110 433,79
AFFECTATION :	640 833,40
A la réserve légale	
Aux autres réserves	
Distribution de dividendes	
Réduction de capital	
Report à nouveau après répartition	640 833,40